

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Juin 2022

118x22

### ACTUALISATION DE L'ASSIETTE FONCIÈRE DE LA FORÊT COMMUNALE RELEVANT DU RÉGIME FORESTIER

Le Maire expose au conseil municipal que la commune est sollicitée par des propriétaires privés en lisière de la forêt communale pour le rachat de parties de la parcelle cadastrée AC 505. Après analyse photographique des lieux, cette parcelle et la parcelle voisine cadastrée AC 504 font déjà l'objet d'empiètements. Afin de régulariser cette situation de fait, il est demandé la distraction du régime forestier des parcelles listées ci-dessous pour une contenance totale de 1ha 15a 69ca.

Il est rappelé que ces terrains se situent en zone naturelle du PLU en vigueur et en zone rouge du PPRIF, toute construction étant proscrite.

PARCELLES À DISTRAIRE DU RÉGIME FORESTIER						
SECTION	PARCELLE	LIEU-DIT	SURFACE	CONTENANCE		
			M2	HA	A	CA
AC	504	DERRIERE LE TUNNEL	2300	0	23	0
AC	505	DERRIERE LE TUNNEL	9269	0	92	69
<b>TOTAL</b>			<b>11569</b>	<b>1</b>	<b>15</b>	<b>69</b>

D'autre part, le Maire informe le conseil municipal que le projet d'aménagement d'un demi-échangeur sur l'A55 par le groupe Lafarge Granulats implique une cession de parties de parcelles bénéficiant actuellement du régime forestier. En conséquence et conformément au projet transmis par la société Lafarge Granulats, il est demandé la distraction des parcelles listées dans le tableau suivant pour une contenance totale de 30a 43ca :

PARCELLES À DISTRAIRE DU RÉGIME FORESTIER						
SECTION	PARCELLE	LIEU-DIT	SURFACE	CONTENANCE		
			M2	HA	A	CA
BP	31u	LA GRANDE COLLE OUEST	467	0	4	67
BP	32x	LA GRANDE COLLE OUEST	2576	0	25	76
<b>TOTAL</b>			<b>3043</b>	<b>0</b>	<b>30</b>	<b>43</b>

Le découpage opéré par le géomètre expert intègre un recalcul de surface cadastrale : l'ancienne parcelle BP 31 d'une contenance de 1.34ha devient les parcelles BP 31u, BP 31v et BP 31w dont la somme des contenances est de 1.3766ha soit une augmentation de surface de 366m<sup>2</sup>.

En compensation de surface à l'identique, à minima, il est demandé l'application du régime forestier sur les parcelles listées ci-dessous pour une contenance totale de 2ha 47a 67ca, récemment acquises et résorbant une enclave de parcelles de terrain naturel boisé, attenante à la forêt communale.

<b>NOUVELLES PARCELLES ADHERANT AU RÉGIME FORESTIER</b>						
<b>SECTION</b>	<b>PARCELLE</b>	<b>LIEU-DIT</b>	<b>SURFACE</b>	<b>CONTENANCE</b>		
			<b>M2</b>	<b>HA</b>	<b>A</b>	<b>CA</b>
CX	403	LE CHATEAU	1850	0	18	50
CX	405	LE CHATEAU	22857	2	28	57
<b>TOTAL</b>			<b>24707</b>	<b>2</b>	<b>47</b>	<b>7</b>

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé

- APPROUVE le principe de cette actualisation de l'assiette foncière de la forêt communale des Pennes Mirabeau
- DEMANDE la distraction du régime forestier des parcelles cadastrales listées dans le tableau ci-dessous, d'une surface de 14612 m<sup>2</sup>, soit une contenance de 1ha 46a 12ca

<b>PARCELLES À DISTRAIRE DU RÉGIME FORESTIER</b>						
<b>SECTION</b>	<b>PARCELLE</b>	<b>LIEU-DIT</b>	<b>SURFACE</b>	<b>CONTENANCE</b>		
			<b>M2</b>	<b>HA</b>	<b>A</b>	<b>CA</b>
AC	504	DERRIERE LE TUNNEL	2300	0	23	0
AC	505	DERRIERE LE TUNNEL	9269	0	92	69
BP	31u	LA GRANDE COLLE OUEST	467	0	4	67
BP	32x	LA GRANDE COLLE OUEST	2576	0	25	76
<b>TOTAL</b>			<b>14712</b>	<b>1</b>	<b>46</b>	<b>12</b>

- DEMANDE l'application du régime forestier sur les parcelles cadastrales listées dans le tableau ci-dessous, sur le territoire communal des Pennes Mirabeau, d'une surface de **24707 m<sup>2</sup>**, soit une contenance de 2ha 47a 7ca

NOUVELLES PARCELLES ADHERANT AU RÉGIME FORESTIER						
SECTION	PARCELLE	LIEU-DIT	SURFACE	CONTENANCE		
			M2	HA	A	CA
CX	403	LE CHATEAU	1850	0	18	50
CX	405	LE CHATEAU	22857	2	28	57
<b>TOTAL</b>			<b>24707</b>	<b>2</b>	<b>47</b>	<b>7</b>

En prenant en compte l'augmentation de surface liée au recalcul cadastral de 366m<sup>2</sup>, cette actualisation de l'assiette foncière induit une augmentation de la contenance de **1ha 4a 31ca**.

- DEMANDE à l'O.N.F de constituer le dossier d'application du régime forestier qui sera présenté à l'approbation de Monsieur le Préfet de Bouches-du-Rhône
- AUTORISE Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier
- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 8 – M. AMARO – FIORILE REYNAUD – CABRAS – DELAVEAU –  
SCAMARONI - GORLIER-LACROIX – FUSONE - COCH

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 1<sup>er</sup> Juillet 2022  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI








## Forêt Communale des Pennes Mirabeau

Commune des Pennes Mirabeau

*Adhésion au régime forestier  
Plan de situation*

### Légende

#### Régime forestier

-  parcelle relevant du RF
-  nouvelle parcelle
-  cadastre 2020

